



NOM ET PRENOM

SEMAINE DU 08 AU 14 SEPTEMBRE 2020

Bien penser à inscrire votre nom et prénom , Merci

	MARDI 08	MERCREDI 09	JEUDI 10	VENDREDI 11	SAMEDI 12	DIMANCHE 13	LUNDI 14
SOUPE 0,90€	SOUPE DE LÉGUMES	CONSOMMÉ DE VOLAILLE TAPIOCA	SOUPE DE LÉGUMES VERTS	POTAGE POIREAUX/NAVETS	BOUILLON DE LÉGUMES VERMICELLE	VELOUTÉ DE POTIRON	VELOUTÉ DE CHAMPIGNONS
ENTRÉE	TERRINE DU PÊCHEUR ou SALADE DE PÂTES	PAMPLEMOUSSE ROSE ou MORTADELLE	SALADE DE POMMES DE TERRE AUX ÉCHALOTES ou SURIMI MAYONNAISE	CELERI RAVE MAYONNAISE ou TERRINE DE LÉGUMES	MACÉDOINE DE LÉGUMES ou SALADE DE RADIS	TERRINE AUX SAINT JACQUES ou CAROTTES RÂPÉES AU CITRON	SALADE DE CHOU BLANC AUX LARDONS ou TARTE AU FROMAGE
PLAT OU PLAT UNIQUE	ESCALOPE DE DINDE AU POIVRE ou RÔTI DE PORC	CASSOLETTE DE LA MER ou FOIES DE VOLAILLE POÊLÉS	PETIT SALÉ AUX LENTILLES OU	FILET DE POULET BASQUAISE ou JAMBON GRILLÉ	ÉMINCÉ DE BŒUF ou QUENELLES SAUCE BÉCHAMEL	SAUTÉ DE VEAU MARENGO ou DOS DE COLIN SAUCE BEURRE BLANC	FOIES ET GÉSIERS CONFITS POÊLÉS ou RÔTI DE VEAU
LÉGUME	CHOUX DE BRUXELLES ou POMMES DE TERRE BOULANGÈRES	EBLY AU BEURRE ou COURGETTES SAUTÉES	PARMENTIER DE SAUMON	HARICOTS BEURRES ou SEMOULE AU BEURRE	ENDIVES BRAISÉES ou TAGLIATELLES	SALSIFIS PERSILLÉS ou RIZ CRÉOLE	FONDUE DE TOMATE/POIVRONS ou POMMES DAUPHINES
FROMAGE	CHANTENEIGE ou PETITS SUISSES NATURES	FROMAGE DE CHÈVRE ou KIRI	BLEU ou BRIE	RONDELÉ AU POIVRE ou COMTÉ	MINI PAVÉ D'AFFINOIS ou YAOURT FRUITÉ	MAROILLES ou FROMAGE DU JOUR	MORBIER ou FROMAGE BLANC
DESSERT	FRUIT DE SAISON ou LIÉGEOIS CAFÉ	YAOURT SUR COULIS ou RAISIN BLANC	PÂTISSERIE DU JOUR ou SALADE EXOTIQUE	COMPOTE ou FRUIT DE SAISON	FRUIT DE SAISON ou FLAN PISTACHE	CHOU À LA CRÈME ou ABRICOTS AU SIROP	MOUSSE CHOCOLAT ou FRUIT DE SAISON

PAIN 0,54€ (si besoin cocher la case ci-contre)

A REMPLIR IMPERATIVEMENT POUR LE LUNDI 17 AÔT 2020

En cas d'absence, prévenir le plus rapidement possible ADMR TOURNUS AU 03 85 21 92 73 ou (en cas d'urgence seulement) La Cuisine de Jacquotte au 03 85 72 28 67 MAIL(lacuisinedejacquotte@gmail.com)

Nous rappelons que les repas commandés sont facturés en cas d'absence non justifiée AU MOINS 48 HEURES À L'AVANCE (sauf hospitalisation d'urgence).

Nous rappelons qu'il nous est formellement interdit de déposer des repas au dehors par mesure de sécurité alimentaire.

En cas d'absence, les repas ne seront pas déposés mais seront tout de même facturés,